

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de responsable de secteur au centre d'entretien routier d'Annezin – unité routes et mobilités – maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois – pôle aménagement et développement territorial est vacant suite au changement d'affectation de monsieur Thierry Vanpeperstraete à compter du 1^{er} décembre 2023,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} décembre 2023, monsieur Thierry Vanpeperstraete, technicien principal de 1^{ère} classe, est chargé des fonctions de responsable de secteur, par intérim, au centre d'entretien routier d'Annezin – unité routes et mobilités – maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois – pôle aménagement et développement territorial.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 12 décembre 2023
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines